



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 18
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 21 juin 2023

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Michel PIRES, Estelle MONTES, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Maël DIONG, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Aurore MARTIN.

Absents excusés :

Hélène LORME, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BERNARD,
Estelle MARCUARD, ayant donné pouvoir à Yann GRISON,
Sandrine RIGAUX, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND,
Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Aurore MARTIN.

Absent :

Guillem LEROUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h43

Secrétaire : Maël DIONG

JEUNESSE

DL.23.069 – Modification du règlement intérieur des structures Jeunesse

Estelle MONTES expose :

Il est proposé de modifier le règlement intérieur des structures jeunesse à partir du 1er septembre 2023 et de préciser que le délai de prévenance de 7 jours prévu pour l'annulation de journée d'accueil de loisirs (maternel, élémentaire et nature aventure) ne s'appliquera plus pour les périodes de vacances scolaires. Désormais, les modifications/annulations ne pourront se faire uniquement que pendant les périodes d'inscription définies au préalable. Dans le cas contraire, la facturation des réservations effectuées sera appliquée.

Cette modification répond à plusieurs objectifs :

- Stopper les inscriptions/désinscriptions abusives
- Permettre la constitution des équipes d'animation en adéquation avec les réels besoins
- Disposer d'effectifs prévisionnels cohérents pour améliorer l'organisation de l'accueil des enfants (animations, sorties, repas,...)

Après présentation en Commission Générale du 19 juin 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de modifier le règlement intérieur des structures Jeunesse.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 29 juin 2023

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :

30 JUIN 2023

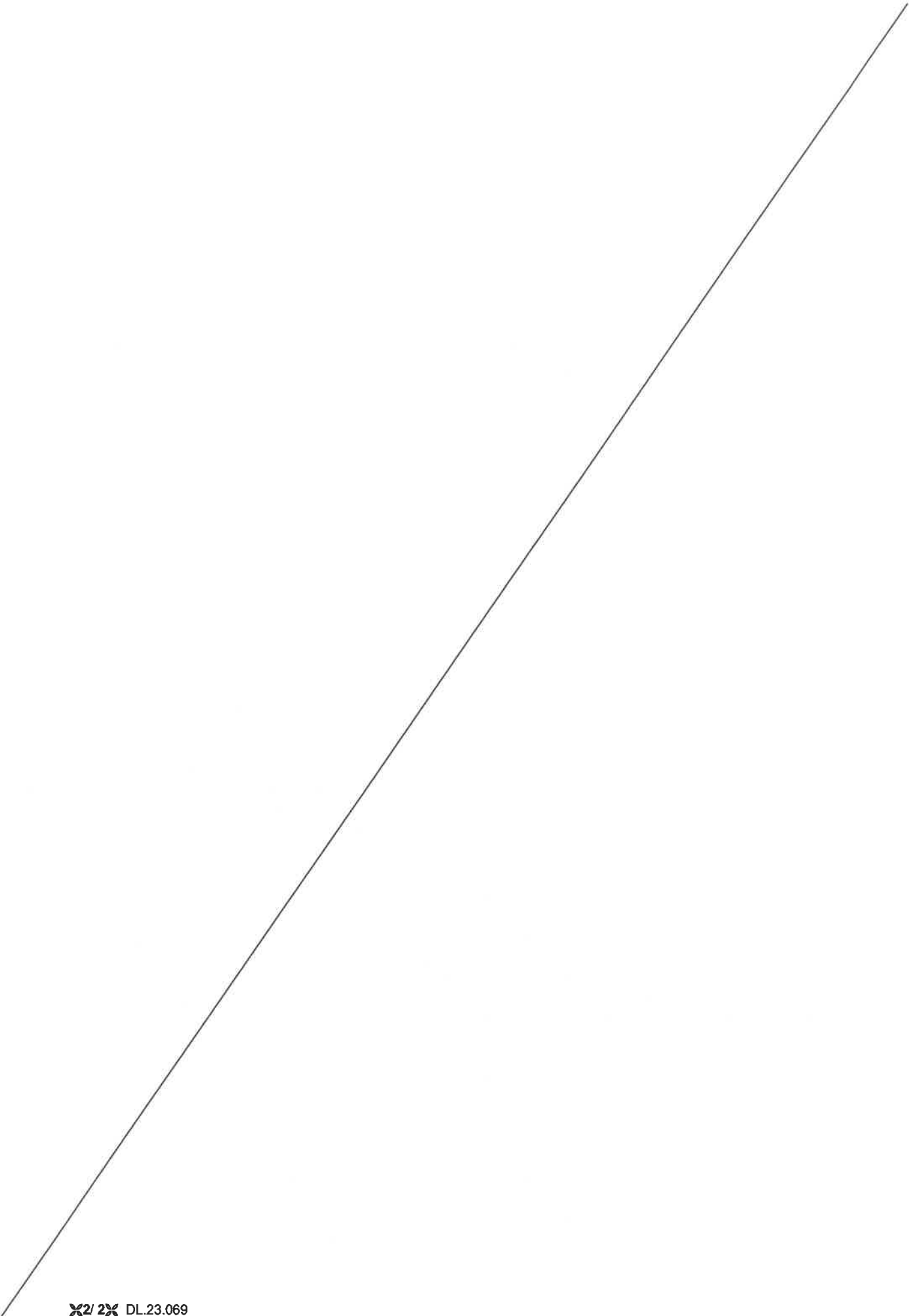
Notification le :

30 JUIN 2023

30 JUIN 2023

Le Maire
Christian DUMAS





Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_23_069
Objet :	Modification du règlement intérieur des structures Jeunesse
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-06-29 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.2.1 - Règlement intérieur.
Identifiant unique :	045-214501694-20230629-DL_23_069-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20230629-DL_23_069-DE-1-1_0.xml	text/xml	924 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.23.069 - JEU - Modification du règlement intérieur des structures Jeunesse.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20230629-DL_23_069-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	297.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 juin 2023 à 14h16min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 juin 2023 à 14h16min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 juin 2023 à 14h16min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 juin 2023 à 14h16min25s	Reçu par le MI le 2023-06-30